

2eme TOURNOI DE LA CREPE

31 janvier 2027

ARTICLE 1

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD. Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFBaD et en règle avec celle-ci. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses de série NC, P, D et R de minime à sénior (y compris vétéran). Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence en Règle.

ARTICLE 2

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement, ainsi que de regrouper certaines catégories ou d'en supprimer, en accord avec le juge-arbitre dans l'intérêt du tournoi, si cela s'avère nécessaire. Le comité d'organisation se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs pour le bon déroulement du tournoi.

ARTICLE 3

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBaD - Le logiciel employé sera BADNET.

Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre. Ce dernier prendra les décisions concernant toute requête faite par un joueur et sa décision sera sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Point particulier :

Si le volant touche la structure y compris les panneaux et les câbles de basket

- A l'engagement, le volant sera remis une fois
- Au cours de l'échange, le volant sera compté faute.

Une tenue correcte est exigée, suivant les termes du règlement de la FFBaD.

ARTICLE 4 - TABLEAUX

Les tableaux proposés seront les suivants :

- Le dimanche : Double mixte

Dans la mesure du possible les rencontres se dérouleront par poule unique.

Les matchs se joueront avec la nouvelle réglementation de points, mise en place en septembre 2026,

- **Format adopté** : 3 sets de 15 points, deux sets gagnants
- **Setting** : à 14-14, le jeu continue jusqu'à 2 points d'écart, plafonné à 21 points (le côté qui marque le 21^e point gagne le set)
- **Pause technique** : 60 secondes lorsqu'un joueur atteint 8 points
- **Pause inter-sets** : 120 secondes entre les sets
- **Changement de côté** : à la fin du 1^{er} set, à la fin du 2^e set, et dans le 3^e set lorsqu'un joueur atteint 8 points

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent sur les plateformes EBAD ou BADNET avant le dimanche 24 janvier dans la limite de la capacité d'accueil, elles seront validées lors de l'inscription et paiement de la paire de joueurs.

- Paiement en ligne sur EBAD ou BADNET

Droit d'inscription : 1 tableau 17€

ARTICLE 6 – HORAIRES

L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Cinq minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclaré W.O

Tout joueur devra être présent 1 heure avant son premier match et ½ heure avant pour ceux qui jouent à 8H.

ARTICLE 7 - VOLANTS

Les volants du tournoi seront à la charge des joueurs. Ils sont à choisir dans la liste des volants homologués par la FFBaD. En cas de litige, les volants officiels du tournoi seront : RSL DTL 81.

ARTICLE 8 - ARBITRAGE

Les matchs seront effectués en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre pour désigner un arbitre. Le temps de préparation sera de 3 minutes maximum, à compter de l'appel du match, test des volants compris, pour démarrer celui-ci.

ARTICLE 9 - LES MINEURS

Les joueurs et/ou spectateurs mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte durant tout le tournoi par conséquent un enfant ne peut pas rester seul dans la salle.

ARTICLE 10

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous ses accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf accord de l'adversaire (si le match est en auto-arbitrage) ou de l'arbitre (si le match est arbitré). Seuls les joueurs appelés pour disputer un match, arbitre et membres de l'organisation ont accès à l'aire de jeu. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié.

ARTICLE 11 - SANCTION

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de clôture des inscriptions : Dimanche 24 janvier. Tout joueur ne se présentant pas à une compétition sans motif justifié est passible d'une suspension de toute compétition durant deux mois. Cette suspension est de six mois en cas de récidive au cours de la même année. Tous les cas d'absence sont consignés par le JA. Le joueur dispose d'un délai de 5 jours pour se justifier auprès de la CRA de la Ligue de Badminton.

ARTICLE 12 - VOL

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

ARTICLE 13 - REGLEMENT DE LA SALLE

Il est strictement interdit de fumer dans la salle, de même qu'il est interdit d'y boire et d'y manger sauf aux endroits aménagés à cet effet. Les chaussures de salle avec semelles noires sont proscrites.

Le présent règlement sera affiché dans la salle lors du tournoi